

Appel à manifestation d'intérêt de Nantes Métropole et la Maison de l'Europe dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Le 1^{er} semestre 2022, la France prendra la présidence tournante du Conseil de l'Union Européenne (PFUE) pour une durée de six mois. Cette présidence, qui a lieu tous les 13 ans, est une opportunité à saisir de mettre en avant l'Union Européenne dans le quotidien des Nantais.es et Métropolitain.es et aussi de relayer leurs messages auprès du Conseil de l'Union Européenne.

Nantes Métropole et la Maison de l'Europe s'associent pour prévoir une programmation métropolitaine autour de cette thématique afin de faire mettre en avant l'Union européenne sur le territoire entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022. Plusieurs événements sont déjà labellisés Présidence Française de l'Union Européenne comme : Nantes Creative Generations (15-18 février) qui permet à des jeunes porteurs de projets nantais, métropolitains et européens de se rencontrer, ainsi qu'Europa Mix (19 février), un événement de recommandations pour le futur de l'Europe pour les jeunes métropolitains et européens de 18 à 30 ans. Cet appel à manifestation d'intérêt permettra d'intégrer à la programmation du territoire des actions portées par les associations, entreprises, syndicats, établissements d'enseignement... lors des six mois de la PFUE. Seule une association pourra déposer la demande de subvention.

Les actions qui seront retenues par le comité de sélection seront labellisées Présidence Française de l'Union européenne.

Nantes Métropole, par une subvention, pourra soutenir financièrement certains projets. Dans ce cas, un CERFA de demande de subvention devra être joint à cette fiche projet. Seul une association pourra déposer la demande de subvention. La notification de l'attribution des subventions aura lieu en janvier 2022 pour le premier comité de sélection et en mars 2022 pour le second. Les projets pourront être subventionnés à hauteur de 50 % du budget total avec un maximum de 2500€. Pour plus d'informations sur les critères de labellisation et de subventionnement, vous pouvez consulter le règlement de l'appel à projet qui est disponible sur metropole.nantes.fr/.

Cet appel à manifestation d'intérêt propose deux comités de sélection :

- Pour un passage en comité fin décembre, les dossiers **complets** seront à retourner avant le 15 décembre 2021.

- Pour un passage en comité fin janvier 2022, les dossiers **complets** seront à retourner avant le 20 janvier 2022.

Les dossiers devront être retournés **complets** à l'adresse suivante: international@nantesmetropole.fr.

Les dossiers incomplets ne seront pas analysés par le comité de sélection.

Pièces du dossier

- Pour la demande de la labellisation PFUE

Fiche projet

- Pour la demande de subvention auprès de Nantes Métropole

Cerfa 12156*05

Numéro d'immatriculation SIRET et le numéro RNA (Registre National des Associations)

RIB de l'association qui demande la subvention

Statuts de l'association

Copie de la publication au journal officiel ou de la déclaration en préfecture

Fiche projet

Structure coordinatrice :

Nom de la personne en charge du suivi du projet :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Nom du projet :

Thématique :

Sous-thématique :

Résumé du projet (1000 caractères maximum)

Date de réalisation :

La notification d'attribution des subventions ayant lieu en mars 2021, il est recommandé aux associations de réaliser leurs actions au cours du deuxième trimestre 2022.

Budget du projet :

Subvention demandée à Nantes Métropole :

Pour rappel, le jury composé par la Maison de l'Europe ne statuera que sur la labellisation Présidence Française de l'Union européenne à Nantes Métropole. Les demandes de subventions seront analysées par les services de Nantes Métropole en fonction des éléments qui lui seront communiqués. La labellisation n'attribue pas automatiquement de financement métropolitain.

Avez-vous des partenaires ?

- Oui
- Non

Nom des partenaires (le cas échéant) :

Ce projet peut-il s'intégrer dans le cadre de la programmation métropolitaine de la Présidence française de l'Union européenne ?

- Oui
- Non

Si oui, pourquoi ? (500 caractères maximum)

Critères facultatifs pris en compte pour la réalisation du projet

Cochez les éléments correspondant à votre projet

- Partenariat avec plusieurs associations européennes, adhérente ou non à la Maison de l'Europe
- Partenariat avec une organisation n'ayant pas une action prioritairement dédiée à la thématique européenne
Cette organisation peut être une association, entreprise, syndicat, autre...
- Partenariat avec des écoles, collèges, lycées ou établissements d'enseignement supérieur
- Egalité femme-homme
- Public dit éloigné
- Jeunesse
- Démarche éco-événement